

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

**Décision n° 334 du 5 janvier 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest**

NOR : INTJ2200082S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 39944 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130602S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2022 :

Buguet	Loïck	NIGEND :	147554
---------------	-------	----------	--------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2022 :

Plasseraud	David	NIGEND :	190549
-------------------	-------	----------	--------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2022 :

Hoarau	Fabien	NIGEND :	327513
---------------	--------	----------	--------

Linas	Thomas	NIGEND :	314245
--------------	--------	----------	--------

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2022 :

Piquet	Alexis	NIGEND :	339074
---------------	--------	----------	--------

Smagghue	David	NIGEND :	367895
-----------------	-------	----------	--------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 janvier 2022.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine et la gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité Sud-Ouest,
A. Pétillet*